

**Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre  
des Députés**

Luxembourg, le 12 novembre 2024

**Concerne : Interpellation**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 88 du Règlement de la Chambre des Députés, je me permets par la présente d'interpeller le Gouvernement sur le sujet suivant : l'importance et la revalorisation des professions de santé.

Lors de cette interpellation, j'aimerais aborder particulièrement les sujets suivants :

- un état des lieux sur les formations menant aux professions de santé ;
- les conditions de travail des personnes exerçant ces professions de santé ;
- la nécessité de réformes des professions de santé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Marc Spautz  
Député